AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0620
FR0000074148-FS0253

3 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ASSYSTEM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 mai 2013, complété notamment par un courrier reçu le 3 juin 2013, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 mai 2013, indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, les seuils de 20% des droits de vote et 15% et 10% du capital et des droits de vote de la société ASSYSTEM, et détenir 1 590 095 actions ASSYSTEM représentant autant de droits de vote, soit 7,67% du capital et 6,44% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Fonds Stratégique d'investissement (FSI)	1 070 397	5,16	1 070 397	4,34
CDC Entreprises Valeurs Moyennes	519 698	2,51	519 698	2,11
Total CDC	**1 590 095**	**7,67**	**1 590 095**	**6,44**

A cette occasion, le FSI (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, les seuils de 20% et 15% des droits de vote, 10% du capital et des droits de vote et 5% des droits de vote de la société ASSYSTEM[2].

Ces franchissements de seuils résultent d'une perte de droits de vote double et d'une cession d'actions ASSYSTEM hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 20 734 278 actions représentant 24 673 961 droits de vote.
[2] Le FSI précise que malgré la présomption de l'article L. 233-10 II 2° du code de commerce, la CDC n'agit pas de concert avec le FSI vis-à-vis de la société ASSYSTEM.